EXPÉRIENCES POUR CONSTATER LE CARACTÈRE CONTAGIEUX...

Nicolas Chervin

LETTRE

À

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL,

MINISTRE SECRÉTAIRE-D'ÉTAT AU DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR,

TOUCHANT

LES EXPÉRIENCES

QU'IL EST URGENT DE FAIRE POUR S'ASSURER

SI LE

CHOLÉRA-MORBUS EST CONTAGIEUX;

Par N. CHERVIN,
Docteur en Médecine, Chevalier de la Légion-d'Honneur

Paris, le 1er juillet 1831.

Monsieur le Ministre,

Parmi les graves questions qui fixent en ce moment l'attention de l'Europe, il en est une sur-tout d'un immense intérêt; c'est celle du choléra-morbus. Cette affreuse maladie étend chaque jour de plus en plus ses ravages et menace des plus grands désastres tous les peuples occidentaux. Comment arrêter ses progrès? quelle barrière lui opposer?

Plusieurs gouvernements ont établi des cordons sanitaires et des quarantaines contre les provenances des pays où elle règne. Tout en applaudissant à leur sollicitude pour la conservation de la santé publique, ne serait-il pas permis de demander jusqu'à quel

point de semblables mesures peuvent mettre à l'abri de cet irrésistible fléau ? Jusqu'ici l'expérience paraît déposer contre l'efficacité qu'on leur attribue.

Dans un pareil état de choses que faut-il faire ? Chercher à s'assurer par tous les moyens possibles, si l'on est dans la bonne voie, si le système que l'on suit est fondé ; en un mot si le choléra-morbus est une maladie contagieuse ou transmissible dont on puisse se préserver par des cordons sanitaires, des quarantaines et des lazarets, ou s'il n'est que le produit d'une constitution épidémique. Cette haute question, une fois décidée, on aura au moins fait un pas vers la prophylactique de cette nouvelle calamité.

Les travaux des nombreux médecins français et étrangers qui se trouvent actuellement sur le théâtre de l'epidémie répandront sans doute des lumières sur le grand problème de la contagion ou de la non contagion du cholera-morbus ; mais il est à craindre qu'ils ne le fassent point résoudre, du moins de long-temps. Il faut donc recourir à un moyen plus prompt et plus sûr d'arriver à la solution définitive de cette question vitale, et ce moyen consiste à faire faire des expériences directes, hors de l'influence épidémique et sur une grande echelle. De cette manière, on arrivera promptement à des résultats nets et certains, que l'on ne saurait obtenir dans les lieux où règne la maladie.

Vous sentirez, monsieur le ministre, l'importance de la proposition que j'ai l'honneur de vous faire, et vous lui accorderez, j'en suis persuadé, toute l'attention qu'elle mérite.

Pour que les expériences dont il s'agit soient concluantes, il faut qu'elles soient faites loin des contrées qui sont en proie au choléra-morbus ; qu'elles soient faites sur une échelle fort étendue et dans des circonstances variées, et qu'elles soient attestées par des témoins dignes de foi et dégagés de toutes préventions.

L'extrémité nord-ouest de la France présente sans doute des localités où l'on pourrait, en prenant les précautions convenables, se livrer à toutes ces expériences sans compromettre en aucune manière la santé publique. On y procéderait absolument comme dans un lazaret contenant la maladie la plus contagieuse qu'il existe.

On se procurerait facilement sur divers points du littoral de la

Baltique, où règne le choléra-morbus, des effets, tels que chemises, caleçons, draps de lits, etc., avant servi aux individus atteints de cette fatale maladie. On recueillerait ces différents objets dans le plus grand état d'impureté où ils pourraient se trouver, on en ferait constater l'origine de la manière la plus authentique et la plus circonstanciée; on les enfermerait ensuite hermétiquement, et ils seraient expédiés sans délai pour le lieu de l'expérimentation. Un bâteau à vapeur, chargé de ce service, ferait ces transports avec toute la célérité possible, et peu de jours après la mort des victimes du choléra-morbus, des hommes sains se seraient déjà vêtus des divers effets qui, durant leur maladie, auraient été en contact immédiat avec leurs corps et seraient imprégnés des matières de leurs différentes évacuations, matières qu'on obtiendrait d'ailleurs séparément pour les faire servir à des expériences variées. Enfin, malgré la rapidité que présente souvent la marche du choléra-morbus, on parviendrait sans doute à se procurer des malades qui fourniraient un nouveau moyen d'expérimentation, et partant d'arriver à la vérité.

Du reste, je demande à me soumettre moi-même le premier à toutes les expériences qui seront prescrites par nos corps savants. Il ne manquera pas de médecins qui viendront se livrer aux mêmes épreuves, et s'empresseront d'exposer leur vie dans l'intérêt de la science et de l'humanité.

Ainsi, l'on peut être certain que ni les matières propres à faire les expériences, ni les sujets sur lesquels on devra les faire ne manqueront. Le gouvernement n'a qu'à vouloir, et il saura bientôt à quoi s'en tenir sur l'efficacité des mesures qu'il vient d'ordonner dans la vue de s'opposer à l'introduction du choléra-morbus.

Si les individus soumis aux expériences que je sollicite sont atteints de cette maladie, bien qu'elle n'existe nulle part dans les contrées environnantes; si le mal reste ensuite confiné chez ces mêmes individus par l'effet des mesures préventives qu'on peut opposer à sa dissémination, il y a lieu de croire que dans cette circonstance le choléra-morbus aura été communiqué, et que par conséquent, il est transmissible, du moins dans certains cas et sous certaines conditions.

Mais d'un autre côté, si les personnes qui se seront soumises,

sans aucune réserve, à toutes les expériences qu'il sera possible de faire, soit avec les malades eux-mêmes, soit avec les produits de leurs diverses excrétions, soit enfin avec les effets à leur usage le plus immédiat, jouissent néanmoins d'une immunité parfaite, on aura assurément de très fortes raisons pour penser que le choléra-morbus n'est point susceptible de se communiquer, et qu'il se propage par d'autres voies que celle de la contagion.

Par exemple, si cinquante, soixante ou cent individus d'âges et de tempéraments différents, restent en contact immédiat pendant des mois entiers avec des milliers d'objets ayant récemment servi à des malades du choléra-morbus, et étant tout imprégnés de leurs sueurs et des matières de leurs différentes évacuations, ne contractent point cette maladie, qu'aurons-nous à redouter des marchandises qui sont expédiées pour nos ports des contrées où elle règne ? Si la dépouille impure de plusieurs centaines de malades, de mourants et de morts, reste sans action sur ceux qui la tiendront en contact immédiat avec leur corps, pendant toute la durée d'une longue quarantaine, comment les produits du sol et de l'industrie, que le commerce nous apporte de ces mêmes contrées, et que les malheureux cholériques n'ont probablement jamais touchés, pourraient-ils être pour nous une source de craintes et de dangers?

Ainsi, quel qu'il puisse être, le résultat des expériences que je sollicite, ne pourra que répandre une vive lumière sur la valeur des mesures de précautions que l'on prend actuellement de toutes parts contre le choléra-morbus, tandis que les expériences faites sur le théâtre de l'épidémie peuvent, au contraire, venir épaissir le voile qui nous dérobe la vérité, et produire par cela même un mal incalculable.

Par exemple, si M. le docteur Foy avait été attaqué du choléra-morbus, à la suite des inoculations et autres expériences qu'il a pratiquées sur lui-même, à Varsovie, au commencement du mois dernier, on n'aurait certes pas manqué d'attribuer sa maladie à la contagion, en disant *post hoc ergo propter hoc*, et cependant, elle aurait fort bien pu n'être que le résultat de l'influence épidémique, à laquelle était soumis l'expérimentateur, comme tous les habitants de Varsovie.

C'est ce qui est arrivé pour l'infortuné Valli, qui, au mois de septembre 1816, fut victime de la fièvre jaune, à la Havane, après s'être vêtu de la chemise d'un homme qui venait de succomber à cette affection. On a regardé ce fait comme une preuve irrécusable du caractère contagieux qu'on attribue à la fièvre jaune, sans réfléchir que des milliers d'individus ont été atteints de cette maladie dans cette même ville, bien qu'ils n'eussent jamais été exposés d'aucune manière à sa prétendue contagion.

Enfin, monsieur le ministre, le résultat des expériences que j'ai l'honneur de vous demander, devant intéresser au plus haut degré les différentes nations de l'Europe, je pense qu'il conviendrait de proposer aux gouvernements les plus rapprochés de nous, de vouloir bien envoyer des commissaires qui assisteraient personnellement à ces mêmes expériences, prendraient une connaissance exacte de tous leurs détails, et seraient témoins oculaires de leur résultat, qu'ils pourraient attester au besoin.

L'importance de la demande que j'ai l'honneur de vous adresser, dans l'intérêt de la science, de l'humanité et du commerce, me fait espérer que vous vous empresserez de l'accueillir, et que j'obtiendrai une prompte réponse sur cette question d'urgence.

J'ai l'honneur d'être avec respect,

Monsieur le Ministre,

Votre très humble

et très obéissant serviteur,

Chervin, D. M. P.

IMPRIMERIE D'HIPPOLYTE TILLIARD, RUE DE LA HARPE, n° 88

88 339